

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **23/06/2020**

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Gérald MARTINI, M. Franck WODARCZAK, M. Thierry ROMÉY, M. Jérémy BEAULIEU, M. Christophe BELLIER, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, Mme Nathalie CHABAL, Mme Anne-Laure COINDRE, Mme Gaëlle CURTET, M. Julien JARRAND-MARTIN, M. Jean-Pierre LACOUR, M. Damien MONNET, Mme Victoria ROMÉY, Mme Gersande VASSIEUX

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle CURTET

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Désignation d'un délégué élu représentant la commune au sein du CNAS

Mme Anne-Laure COINDRE est désignée pour être déléguée au sein du CNAS

Voté à l'unanimité des membres présents

Achat de terrain *Chemin des Lamberts*

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il y a lieu d'acheter une partie des parcelles cadastrées AE 118 et AE 119 appartenant à Mr COTTIN Noël suite à la création de la défense incendie Chemin des Lamberts.

La surface à racheter est de 181 m² sur la parcelle AE 118 et de 9 m² sur la parcelle AE 119.

Monsieur Le Maire propose le prix de 1 € le m² soit un montant total de 190 € pour une surface totale de 190 m².

Les procédures et les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité des membres présents

Attribution d'un fond de concours pour le financement de travaux d'élagage le long de la voirie communale

Le conseil Municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de Commune du Royans-Vercors, en vue de participer au financement des travaux d'élagage le long de la voirie communale. La participation communale sera établie au prorata du temps passé et n'excèdera pas la moitié de la somme nette restant à la charge de la communauté de communes du Royans Vercors.

Voté à l'unanimité des membres présents

Attribution des subventions budget 2020

Nom de l'organisme bénéficiaire	2019	2020
CCAS	4 000.00 €	4 000.00 €
Budget Assainissement	30 000.00 €	29 000.00 €
ADMR	150.00 €	150.00 €
El Condor	100.00 €	100.00 €
FNACA	100.00 €	100.00 €
La Matinière	100.00 €	100.00 €
Royans d'Hier et d'Aujourd'hui	80.00 €	80.00 €
Parents d'élèves	4 000.00 €	4 000.00 €
La Cascade blanche	500.00 €	500.00 €
Croix Rouge	100.00 €	100.00 €
ACCA	250.00 €	250.00 €
La Halle (Pont en Royans)	200.00 €	200.00 €
Lycée Bellevue		100.00 €
Divers à répartir	450.00 €	450.00 €
TOTAL	40 030.00 €	39 130.00 €

Voté à l'unanimité des membres présents

Aménagement zone de Loisirs, choix d'un bureau d'étude

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet pour l'instant.

Voté à l'unanimité des membres présents

Rétrocession de la parcelle cadastrée AC 71 par Mr CHARLEMAGNE Nicolas à la Commune de Ste Eulalie en Royans

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre Bourg, la commune veut régulariser la situation concernant la sortie sur la RD 518 de la propriété de M. GAUTHIER.

Pour se faire et après avoir pris contact avec Mr CHARLEMAGNE Nicolas, ce dernier donne son accord pour rétrocéder à la commune sa parcelle AC 71 d'une surface de 954 m² à titre gratuit.

Les procédures et les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité des membres présents

3. Questions diverses

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr PREVOT Marcel a adressé un courrier à la mairie dans lequel il demande à acheter une partie de la parcelle AD 155. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à sa demande.

Le Maire présente un devis au Conseil Municipal pour une formation de la secrétaire de Mairie sur le logiciel utilisé au secrétariat. Le Conseil Municipal valide le devis.

Le Maire signale au Conseil Municipal qu'une analyse de l'eau reçue le 15 juin n'était pas conforme. Un traitement a été mis en place.

Cascade Blanche : Le Maire informe que la propriétaire de la parcelle où se situe la cascade blanche va faire mettre en place des panneaux propriété privé sous constat d'huissier.

Thierry ROMEY, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandé pour le remplacement des volets de l'école.

Mr Serge COINDRE, est venu présenter au Conseil Municipal le litige qui oppose sa sœur, Mme COINDRE Martine, à son voisin, Mr LEFORT Gilles. Afin de résoudre ce conflit de voisinage à l'amiable, une convocation en Mairie a été envoyé en courrier recommandé avec accusé réception aux deux parties pour une rencontre samedi 4 juillet à 09h00.

Fin de séance 22h15

Le Maire
Olivier TESTOUD

